

Parc national de Port Cros

Orientation 1.1 Préserver les patrimoines emblématiques du parc national

L'objectif est de préserver durablement la valeur patrimoniale des espaces du territoire par la mise en place d'actions cohérentes et adaptées à leur spécificité. C'est ainsi que la charte identifie les espaces terrestres et marins d'intérêt patrimonial majeur à préserver pour leurs qualités écologiques, culturelles et paysagères. Il s'agit d'un chantier prioritaire qui se mettra en oeuvre progressivement sur les quinze années de vie de la charte.

Par ailleurs, la charte vise prioritairement à mettre en valeur les paysages et maîtriser leur évolution par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan paysage.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>1.1.1 Préserver les espaces terrestres et marins d'intérêt patrimonial majeur, notamment par la réactualisation ou la mise en place de plans et d'outils de gestion adaptés et plus largement en organisant la mise en réseau de ces espaces.</p> <p>18 espaces terrestres et 12 espaces marins d'intérêt patrimonial majeur sont identifiés sur la carte des vocations en raison de leur richesse écologique, culturelle et paysagère. Ils sont de nature très différente de par leurs caractéristiques, leur surface, leur statut de protection, leur vocation et leur gestion. La liste des sites est développée dans la partie 6 « notice pour la carte des vocations ».</p> <p>Deux grandes catégories se présentent sur le territoire :</p>	<ul style="list-style-type: none">• Impulsion des démarches• Accompagnement et appui technique et scientifique aux porteurs de projet	<ul style="list-style-type: none">• Co-maîtrise d'ouvrage• Sites sous gestion communale• Participation à la démarche sur des sites intercommunaux	<ul style="list-style-type: none">• CELRL• Intercommunalités• Syndicats de SCoT• CG83• CR PACA• DREAL, DDTM, DRAC• Associations• Propriétaires privés

Parc national de Port Cros

• Pour les sites protégés et gérés (Tombolo, étangs et ancien Salin du Pesquier, les Vieux Salins d'Hyères, les Trois Caps , la Colle Noire, etc), l'objectif est de conforter et de faire évoluer les plans de gestion notamment :

- en intégrant à la gestion des sites des suivis naturalistes,

- en établissant des schémas de valorisation pour l'accueil du public compatibles avec la

préservation des patrimoines, partagés par les acteurs du territoire et échelonnés dans leur mise en oeuvre,

- en prenant mieux en compte les pressions extérieures,

- en remobilisant les acteurs le cas échéant.

• Pour les sites « orphelins », l'objectif est de mettre en place progressivement des démarches de gestion avec les acteurs publics et privés concernés. Les objectifs de gestion devront résider dans la préservation des richesses écologiques paysagères et culturelles du site en intégrant les diverses contraintes foncières, budgétaires et les demandes de la part de la société pour des usages économiques, éducatifs ou encore récréatifs sur le site ou en périphérie.

L'expertise du conseil scientifique du parc

Parc national de Port Cros

national de Port-Cros pourra être mobilisée si nécessaire.			
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4537

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-11 11:12